

Date d'approbation	15 avril 2015
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

TLGIRT

DÉTAIL DE L'ENJEU		
Fiche 5.08C – QUALITÉ DES BOIS		
Enjeu	La compétitivité des entreprises de récolte et de transformation	
Objectif Maintenir la qualité des bois récoltés		
Indicateur	Nº 1- Proportion de qualité sciage ou déroulage dans la récolte totale (A- Bouleaux et autres F durs; B- SEPM)	
	Nº 2- Proportion de sapin dans la récolte totale	
Cible S. O.		
Unité d'aménagement	024-71, 025-71 et 027-51	

DESCRIPTIF

Description de l'enjeu

Les délégués sont préoccupés par la rentabilité des usines de sciage et la production de produits à haute valeur pour lesquels la qualité des bois disponibles est un facteur majeur. Notamment, le diamètre des tiges a une grande influence sur la productivité des équipements de récolte et, par le fait même, sur les frais d'exploitation.

À moyen et long terme, on vise à augmenter la qualité des bois récoltés (essence et diamètre).

Le système de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État prend en compte plusieurs critères pour évaluer la qualité d'une pièce de bois (sciage ou autre).

Pour les essences feuillues (sauf le peuplier) et les essences résineuses autres que le sapin, les épinettes, le pin gris et les mélèzes (SEPM), on prend en compte la carie, les défauts, la courbure, le diamètre et la longueur. Pour le peuplier, seule la carie est prise en compte. Pour les essences du groupe SEPM, on classe les billes selon le diamètre et la longueur.

Le sapin présente des caractéristiques particulières qui le rendent moins intéressant à plusieurs égards (séchage et blanchiment plus coûteux, sciage impossible lorsque gelé, faible résistance mécanique). La proportion de sapin dans la récolte doit donc être dosée adéquatement.

	SOLUTION ET MOYEN DE MAÎTRISE
Moyen de maîtrise	
S. O.	



	Date d'approbation	15 avril 2015
TLGIRT	Instance décisionnelle	DGR
	Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

Méthodologie du suivi

Formule

Bouleaux et feuillus durs : Le volume récolté de qualités A, B et C est divisé par le volume total Bouleaux et feuillus durs récoltés.

SEPM: Le volume récolté de qualité B est divisé par le volume total SEPM récolté. **Sapin**: Le volume de sapin récolté est divisé par le volume total SEPM récolté.

Définitions utiles

Pour les bouleaux et les feuillus durs, la qualité recherchée correspond aux classes A (déroulage) et B (sciage). Cependant, afin de bien refléter les pratiques actuelles des usines de la région, les feuillus de qualité C sont considérés comme « sciables ». Le meilleur classement pour le SEPM est la qualité B (sciage). Le peuplier est toujours classé B (sciage); aucun suivi n'est donc nécessaire.

Résumé des critères de classement par qualité (minimum de 2,5 m de longueur) :

SEPM qualité B : au moins 14 cm de diamètre au fin bout;

Bouleaux et FD qualité A: au moins 28 cm de diamètre au fin bout. Très peu de défauts;

Bouleaux et FD qualité B : même que classe A, mais il y a des défauts (pourcentage variable selon la classe de diamètre).

Bouleaux et FD qualité C: au moins 20 cm de diamètre au fin bout. Un pourcentage supérieur de défauts est toléré.

Fiche enjeu solution

Forêts, Faune et Parcs

Québec

FICHE ENJEU SOLUTION SIMPLIFIÉE QUALITÉ DES BOIS

Date d'approbation	15 avril 2015	
Instance décisionnelle	DGR	
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016	

8874				
Mati	h c d c	logie	dii e	1111/1
INICI	IIVUV	IUGIE	uu 3	uivi



FICHE ENJEU SOLUTION SIMPLIFIÉE

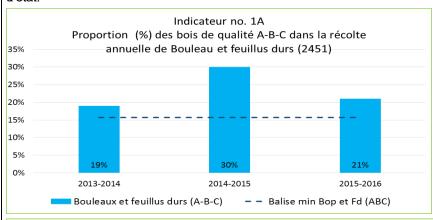
QUALITÉ DES BOIS

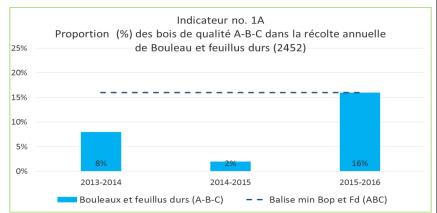
TLGIRT

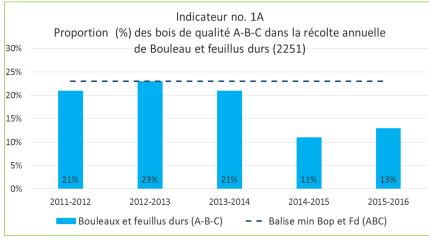
Date d'approbation	15 avril 2015
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

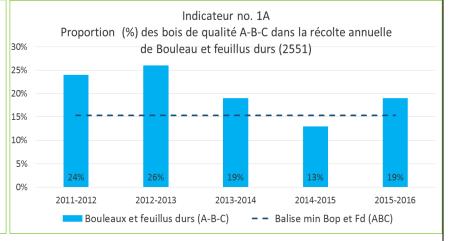
Un suivi sera réalisé annuellement, à compter de la saison 2013-2014

La moyenne des années 2010 à 2012 constitue l'état initial retenu pour établir un indice de suivi (±2 %). Cela définit les balises indicatrices présentées dans les graphiques ci-dessous. Toutefois, cet état initial d'indicateur n'est pas à considérer comme une cible à respecter, puisque c'est un indicateur d'état.





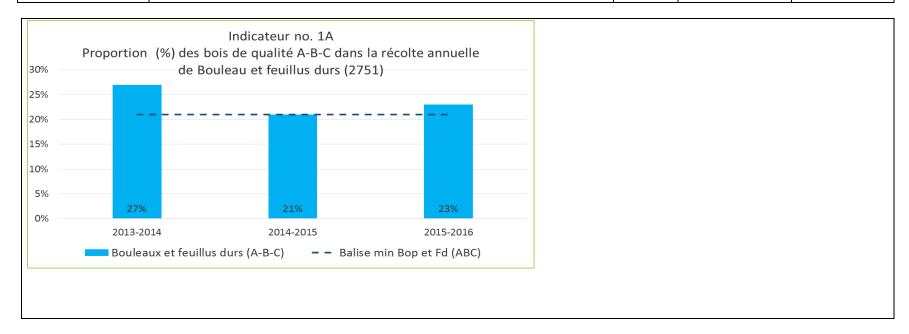




Forêts, Faune et Parcs Québec 💀 👀

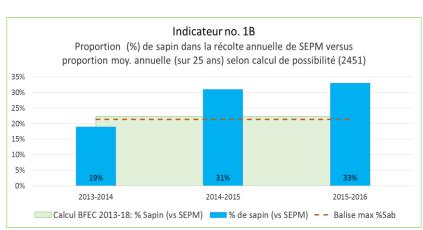
FICHE ENJEU SOLUTION SIMPLIFIÉE QUALITÉ DES BOIS

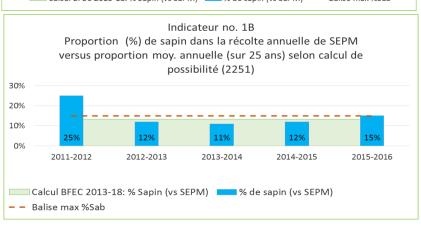
Date d'approbation	15 avril 2015	
Instance décisionnelle	DGR	
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016	

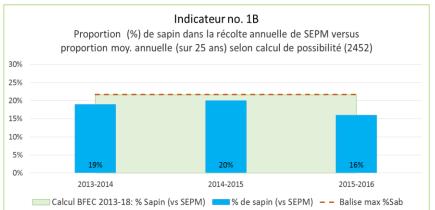


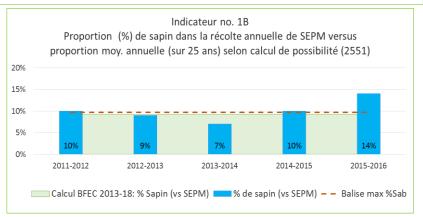


Date d'approbation	15 avril 2015
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016



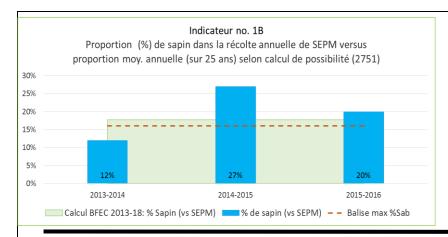


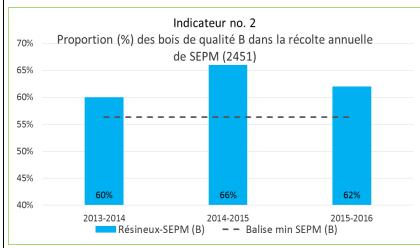


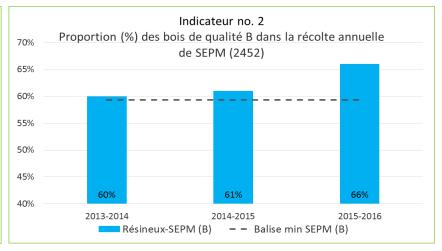




Date d'approbation	15 avril 2015	
Instance décisionnelle	DGR	
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016	





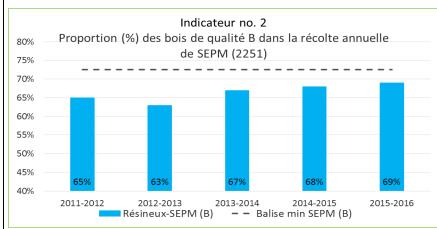


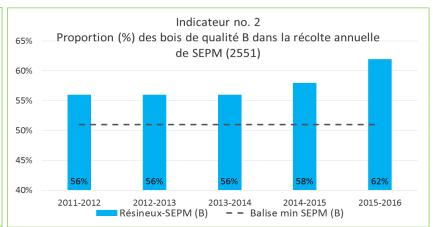


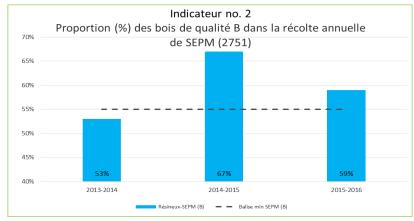
FICHE ENJEU SOLUTION SIMPLIFIÉE

QUALITÉ DES BOIS

Date d'approbation	15 avril 2015	
Instance décisionnelle	DGR	
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016	







Forêts, Faune et Parcs Québec ** *

FICHE ENJEU SOLUTION SIMPLIFIÉE QUALITÉ DES BOIS

TLGIRT

Date d'approbation	15 avril 2015
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

RESPONSABILITÉS						
Fiche enjeu solution préparée par :	Sous-comité fiches socioéconomiques, TLGIRT Lac-Saint-Jean, fusion et actualisation en 2018 par Dustin Roy, tech. forestier à l'Unité de gestion (UG) de Roberval-et-Saint-Félicien					
Professionnel responsable de la fiche :	Steeve Coulombe, ing. f. à l'UG de Rivière-Péribonka					
Approbation du ou des	Noms	Date				
gestionnaires responsables :	Benjamin Martin, ing. f., chef de l'UG de Rivière- Péribonka	Date: 1er décembre 2018				

Adhésion des partenaires : TLGIRT : Lac-Saint-Jean Date :

ANNEXES

Historique de l'indicateur									
Version/date	Actions	Date	Sections modifiées	Commentaires					
1	Adoption	25 oct. 2012		TLGIRT					
2.0	Révision/simplification	8 juin 2016	Toutes	Présentation à la TLGIRT					
2.0	Ajout des graphiques de tendances et du tableau en annexe, modifications et bonifications	Décembre 2016 à mars 2017	État de l'indicateur, Annexe	Pour adoption à la TLGIRT					
2.0	Version définitive, en fonction des modifications proposées lors de l'adoption de la fiche le 23 mars 2017	30 Mai 2017	État de l'indicateur, Annexe	Dépôt de la version définitive à la TLGIRT					
1 ^{er} décembre 2018	Fusion et simplification de la FES	1 ^{er} décembre 2018	Toutes						

Forêts, Faune et Parcs Québec 💀 🐼

FICHE ENJEU SOLUTION SIMPLIFIÉE QUALITÉ DES BOIS

TLGIRT

Date d'approbation	15 avril 2015
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

ANNEXE 1 : PROPORTIONS (%) DE LA QUALITÉ DES BOIS RÉCOLTÉS RÉGIONALEMENT

		Résultats sur la qualité des bois récoltés							Indice de suivi d'indicateur			
Groupes d'essences	UA	5008-5009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Moyenne derniers 5	État initial de l'indicateur*	% sapin vs SEPM (CPF 2013-18 BFEC)
	2251	22 %	28 %	25 %	21 %	23 %	21 %	11 %	13 %	18 %	25 %	-
	2551	23 %	10 %	19 %	24 %	26 %	19 %	13 %	19 %	20 %	17 %	-
Bouleaux et feuillus durs	2451	•	•	16 %	17 %	20 %	19 %	30 %	21 %	21 %	18 %	-
(A-B-C)	2452	•	•	18 %	•	•	8 %	2 %	16 %	9 %	18 %	-
	2751	•	•	20 %	19 %	30 %	27 %	21 %	23 %	24 %	23 %	-
	Moy. pondérée	23 %	15 %	19 %	20 %	25 %	16 %	13 %	18 %	19 %	19 %**	•
	2251	-	77 %	72 %	65 %	63 %	67 %	68 %	69 %	66 %	75 %	-
	2551	-	53 %	53 %	56 %	56 %	56 %	58 %	62 %	58 %	53 %	-
Résineux-	2451	-	-	59 %	59 %	57 %	60 %	66 %	62 %	61 %	58 %	-
SEPM (B)	2452	-	-	58 %	57 %	69 %	60 %	61 %	66 %	63 %	61 %	-
	2751	-	-	55 %	58 %	58 %	53 %	67 %	59 %	59 %	57 %	
	Moy. pondérée	S. O.	60 %	58 %	58 %	62 %	58 %	63 %	64 %	61 %	59 % **	•
	2251	13 %	7 %	19 %	25 %	12 %	11 %	12 %	15 %	15 %	13 %	13 %
	2551	7 %	7 %	9 %	10 %	9 %	7 %	10 %	14 %	10 %	8 %	9 %
0/	2451	-	-	16 %	28 %	14 %	19 %	31 %	33 %	25 %	19 %	22 %
% sapin/SEPM	2452	•	•	21 %	7 %	31 %	19 %	20 %	16 %	19 %	20 %	22 %
	2751	•	-	7 %	16 %	19 %	12 %	27 %	20 %	19 %	14 %	18 %
	Moy. pondérée	9 %	7 %	15 %	14 %	21 %	15 %	21 %	19 %	18 %	16 %**	18 %

Exclusions: BNM: Volume biomasse; FER: Permis expérimentation ou de recherche; PAA: Permis autres activités; PAFRA: Permis pour aménagement faunique, récréatif ou agricole; PBCC: Permis bois de chauffage à des fins commerciales; PDM: Permis d'intervention titulaire de droits miniers; PUP: Permis d'intervention pour travaux d'utilité publique

^{*} L'état initial de l'indicateur pour les UA 2451, 2452 et 2751 équivaut à la moyenne des années 2010, 2011 et 2012, contrairement aux autres UA où celui-ci correspond plutôt à la moyenne des années 2008, 2009 et 2010.

^{**} Il n'y a pas d'état initial d'indicateur pour l'ensemble des UA; le pourcentage global inscrit correspond à la moyenne pondérée des cinq UA.

Forêts, Faune et Parcs Québec 💀 👀

FICHE ENJEU SOLUTION SIMPLIFIÉE QUALITÉ DES BOIS

Date d'approbation	15 avril 2015
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016